Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA OIA, veuillez visiter :
capaoia.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-oia — Conduite de machines - option A — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-oia-ucp2---conduite-de-machines---option-a-9e1474fe**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Préparer et réguler la ligne de fabrication
7 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Surveiller le conditionnement et tracer les anomalies
6 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

17.0 points

Étude professionnelle 1 — Préparer et réguler la ligne de fabrication

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> À partir de l’ordre OF-2410-B et des consignes de D1, indiquez les vérifications documentaires et les vérifications visibles du poste à réaliser avant le démarrage. Présentez-les dans l’ordre qui vous semble adapté.

Je commence par les informations de travail, puis je vérifie visuellement le poste avant le démarrage.

1. **Vérifications documentaires :** consulter l’ordre OF-2410-B et confirmer le produit (purée de pomme lisse), le lot matière PM-2410, le lot de conditionnement AC2410B, la demande de 2 400 poches conformes et le créneau prévu de 08 h 00 à 10 h 00. Prendre connaissance des consignes de l’équipe précédente et du statut de la ligne.
2. **Vérifications visibles du poste :** vérifier que les protections visibles sont en place, que la zone de circulation est dégagée et que le poste ainsi que les surfaces accessibles sont dans l’état de propreté attendu.
3. **Disponibilité :** vérifier que les consommables prévus sont disponibles.

J’utilise ensuite les commandes prévues et respecte les consignes de l’atelier. Je ne neutralise pas une protection et n’ouvre pas une machine en fonctionnement.

RÉPONSE À RETENIR

Ordre adapté : vérifier l’OF et les informations de relève, contrôler visuellement protections, circulation et propreté, puis vérifier la disponibilité des consommables avant le démarrage.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez le débit moyen observé entre 08 h 10 et 08 h 15, en poches par minute. Montrez le calcul à partir du compteur de la période.

Le compteur indique 119 poches produites pendant la période de cinq minutes qui se termine à 08 h 15. Le débit moyen observé est le nombre de poches comptées divisé par la durée en minutes : 119 ÷ 5 = 23,8 poches/min.

Ce résultat est un débit calculé à partir du compteur de la période, et non la vitesse de consigne affichée.

RÉPONSE À RETENIR

Débit moyen observé : **23,8 poches/min**.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez la quantité théorique de poches correspondant à la vitesse de consigne de 24 poches par minute pendant les 110 minutes de production disponibles. Donnez l’unité.

La quantité théorique se calcule en multipliant la vitesse de consigne par le temps de production disponible : 24 poches/min × 110 min = 2 640 poches. Les minutes s’annulent, ce qui donne une quantité de poches.

À titre de comparaison, cette estimation théorique dépasse de 240 poches la quantité demandée de 2 400 poches. Elle ne modifie pas l’ordre de fabrication, qui ne demande aucune quantité supplémentaire.

RÉPONSE À RETENIR

Quantité théorique à la vitesse de consigne pendant le temps disponible : **2 640 poches**.

Question 1.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À 08 h 30, comparez le niveau de cuve observé à la plage interne indiquée dans D1 et caractérisez l'évolution du niveau à partir des relevés de D2.

À 08 h 30, le niveau de cuve est de 82 %. La plage interne est de 35 % à 75 % : le relevé dépasse donc la limite supérieure de 7 points de pourcentage.

Les relevés successifs indiquent une hausse à chacune des observations : 62 %, 68 %, 74 %, 78 %, 82 %, puis 84 %. Entre les relevés de 08 h 30 et de 08 h 35, la hausse est de 2 points, contre 4 points sur chacun des deux intervalles précédents. Le niveau reste néanmoins en hausse et hors plage à 08 h 35.

RÉPONSE À RETENIR

À 08 h 30, le niveau de **82 %** est supérieur de **7 points** à la limite interne de 75 %. Les relevés montrent une hausse à chaque observation, moins rapide sur le dernier intervalle.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À partir des seules informations disponibles, indiquez une demande de régulation appropriée à transmettre au poste amont et précisez à qui l'opérateur doit rendre compte si l'alerte persiste.

Je demande au poste amont de réduire le flux entrant vers la cuve tampon, conformément à la consigne du scénario. Je ne modifie pas moi-même un équipement amont. Je continue à surveiller les indications et à enregistrer les faits. Si le niveau reste hors plage ou si l'alerte persiste, j'en rends compte au responsable de ligne.

RÉPONSE À RETENIR

Demande de régulation : **réduire le flux entrant dans la cuve**. Si le niveau reste hors plage ou si l'alerte persiste, rendre compte au **responsable de ligne**.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Expliquez pourquoi les relevés de D2 ne permettent pas d'affirmer quelle est la cause technique du voyant orange.

D2 donne le niveau de cuve, les compteurs, l'état du voyant et leur évolution, mais ne fournit aucun diagnostic ni résultat de vérification établissant un défaut technique précis. D1 indique qu'un voyant orange signale une attente ou une alerte à examiner. On peut donc constater l'alerte et décrire les autres valeurs observées, mais pas attribuer une cause technique au voyant sans information supplémentaire.

RÉPONSE À RETENIR

Les relevés établissent la présence d'une alerte, mais **ne permettent pas d'identifier sa cause technique**.

Question 1.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Rédigez une courte transmission de relève à 08 h 35 en utilisant les données disponibles. N'ajoutez aucune cause

> ou action qui ne figure pas dans le dossier.

La transmission reprend les références, les relevés et l'état de la situation. À 08 h 35, le niveau reste hors plage et le voyant orange est toujours allumé ; la consigne de D2 prévoit alors de demander une réduction du flux entrant au poste amont et d'informer le responsable de ligne. La réponse du poste amont et l'effet de la demande ne sont pas indiqués : il ne faut pas les inventer.

Transmission proposée à 08 h 35 :

> OF-2410-B — purée de pomme lisse, lot matière PM-2410, lot de conditionnement AC2410B. À 08 h 25, niveau de cuve à 78 % et voyant orange allumé ; à 08 h 30, 82 % ; à 08 h 35, 84 %, voyant orange toujours allumé. La plage interne est de 35 % à 75 % : le niveau reste hors plage. À 08 h 35, 118 poches comptées sur la période de cinq minutes et vitesse affichée de 24 poches/min. Conformément à la consigne, demande de réduction du flux entrant au poste amont et information du responsable de ligne en raison de la persistance de l'alerte et du niveau hors plage. Réponse du poste amont et effet de la demande : non indiqués. Cause technique : non déterminée.

RÉPONSE À RETENIR

Transmission rédigée avec les références OF et lots, les faits observés, l'action de communication prévue dans le scénario et les informations dont la réponse ou l'effet ne sont pas connus.

Étude 2

16.0 points

Étude professionnelle 2 — Surveiller le conditionnement et tracer les anomalies

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Le relevé de 09 h 35 indique 489 g. Comparez cette valeur à la plage d'acceptation interne de D3 et indiquez la conduite de compte rendu attendue dans ce cas.

La plage d'acceptation interne est de 490 g à 510 g inclus. Le relevé de 489 g est inférieur de 1 g à la borne basse : il est hors plage. L'opérateur enregistre la mesure telle qu'elle est lue, prévient le responsable et suit sa décision pour les produits concernés. Il ne modifie pas seul un réglage qui n'est pas prévu dans ses consignes.

RÉPONSE À RETENIR

489 g est hors de la plage interne, de 1 g sous la borne basse de 490 g. Il faut prévenir le responsable et suivre sa décision.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le pourcentage des poches présentant un défaut d'impression dans l'échantillon de 80 poches. Donnez la formule et le résultat en pourcentage.

Le pourcentage se calcule en divisant le nombre de poches présentant le défaut par le nombre de poches observées, puis en multipliant par 100 : (6 ÷ 80) × 100 = 7,5 %.

Ce résultat décrit uniquement l'échantillon de 80 poches ; il ne permet pas d'affirmer que toutes les poches de la série présentent le défaut.

RÉPONSE À RETENIR

7,5 % des poches de l'échantillon présentent un code décalé ou difficile à lire.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir des heures de contrôle et du constat de 09 h 42, délimitez la période pendant laquelle les poches peuvent être potentiellement concernées par le défaut d'impression.

Le dernier contrôle conforme est celui de 09 h 35 ; le défaut est constaté à 09 h 42 et le contrôle de 09 h 50 indique de nouveau un code lisible. Le moment précis d'apparition du défaut n'est pas connu. La période à examiner pour repérer les unités potentiellement concernées s'étend donc après le contrôle conforme de 09 h 35 jusqu'au contrôle conforme de 09 h 50. Les compteurs disponibles encadrent cette période entre 1 920 poches à 09 h 35 et 2 280 poches à 09 h 50 ; ils ne permettent pas d'identifier le moment exact du défaut ni les seules unités affectées.

RÉPONSE À RETENIR

Période potentiellement concernée à examiner : **entre les contrôles conformes de 09 h 35 et de 09 h 50**, soit entre les relevés de compteurs 1 920 et 2 280 poches. Le défaut est constaté à 09 h 42, mais son début exact n'est pas connu.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le nombre de cartons complets correspondant au compteur de 2 280 poches à 09 h 50, puis indiquez le nombre de poches restantes hors carton complet.

Chaque carton contient 12 poches. Le nombre de cartons complets est 2 280 ÷ 12 = 190. Le reste est nul, car 2 280 − (190 × 12) = 0.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> À 09 h 50 : **190 cartons complets** et **0 poche restante**.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Décrivez les actions de l'opérateur face au défaut d'impression constaté à 09 h 42, en distinguant le repérage des unités potentiellement concernées de la décision finale sur leur devenir.

À 09 h 42, l'opérateur signale l'anomalie et consigne le constat. Pour repérer les unités potentiellement concernées, il s'appuie sur le dernier contrôle conforme de 09 h 35 et sur le contrôle suivant, conforme à 09 h 50. Les compteurs disponibles encadrent cette période entre 1 920 et 2 280 poches ; ils ne permettent pas de déterminer précisément quelles unités ont un défaut ni quand celui-ci a commencé.

L'opérateur ne décide ni de la libération ni du retrait définitif des unités : le responsable détermine la suite à donner. L'opérateur n'intervient pas à l'intérieur de l'imprimante et demande au responsable tout réglage qui ne relève pas de ses commandes autorisées.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler et tracer l'anomalie, repérer pour examen la production potentiellement concernée entre les contrôles conformes de 09 h 35 et de 09 h 50 (compteurs 1 920 à 2 280), puis laisser au responsable la décision sur le devenir des unités. Ne pas intervenir à l'intérieur de l'imprimante.

Question 2.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Rédigez une note de transmission courte qui rassemble les informations de traçabilité et les anomalies nécessaires pour la relève, en incluant l'information inconnue que l'opérateur ne doit pas supposer.

Note de relève — OF-2410-B

Produit : purée de pomme lisse. Lot matière : PM-2410. Lot de conditionnement : AC2410B. Contrôles de poids : 09 h 05, 503 g ; 09 h 20, 498 g ; 09 h 35, 489 g, hors de la plage interne de 490 à 510 g ; 09 h 50, 501 g. Le résultat de 489 g est à enregistrer tel qu'il est lu. Le responsable doit être prévenu et sa décision pour les produits concernés n'est pas indiquée dans les données. Personne effectivement prévenue et heure de notification : non renseignées.

Impression : code lisible au contrôle de 09 h 35 ; à 09 h 42, code décalé ou difficile à lire sur certaines poches ; code lisible au contrôle de 09 h 50. Échantillon observé après le constat : 6 poches défectueuses sur 80, soit 7,5 %. Moment précis d'apparition du défaut : inconnu. Période potentiellement concernée à examiner : entre les contrôles conformes de 09 h 35 et de 09 h 50, compteurs de 1 920 à 2 280 poches. Décision du responsable sur le devenir des unités : non indiquée.

Compteur à 09 h 50 : 2 280 poches, soit 190 cartons complets de 12 et aucune poche restante. La cause de l’anomalie d’impression n’est pas déterminée. L’état de la notification au responsable n’est pas renseigné ; l’anomalie doit lui être signalée conformément à la consigne.

La note distingue les résultats observés des décisions et informations qui ne sont pas connues, sans attribuer de cause ni de décision au responsable.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Note de relève comprenant l’OF, le produit et les lots, les contrôles de poids et d’impression, l’échantillon et les compteurs, la période potentiellement concernée, les notifications et décisions non renseignées, ainsi que la cause inconnue.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-oia-ucp2---conduite-de-machines---option-a-9e1474fe
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/oia/capa-oia-ref.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.